

Photo d'identité : sourire ou pas sourire, telle est la question

4-5 minutes

Peut-on sourire sur une photo d'identité ? La Cour administrative d'appel de Paris se prononce jeudi sur la requête d'un haut fonctionnaire, frustré d'avoir vu sa photo refusée en préfecture lors d'un renouvellement de passeport.

Expression neutre ou sourire sur une photo d'identité ?

Expression neutre ou sourire sur une photo d'identité ? | PHILIPPE DEVANNE

Ouest-France Modifié le 29/09/2016 à 10h34 Publié le 16/09/2016 à 00h00

La question peut faire sourire, et c'est là tout le nœud du problème. Un haut-fonctionnaire, qui souhaite rester anonyme, était devant la cour administrative d'appel de Paris, pour une risette sur une photographie. Mais pas n'importe laquelle : sur une photo d'identité.

En novembre 2012, l'homme souhaite renouveler son passeport. Son dossier, déposé auprès de la préfecture de police de Paris, est rejeté en janvier 2013. La raison ? « **Le sujet doit adopter une expression neutre et ne doit pas sourire** », dit la police, alors que « **sur les clichés fournis, [il] arbore une légère moue qui confine au discret sourire** ».

« **Mais, se demande le plaignant, est-il responsable, dans une France dépressive, que les autorités reprochent leur sourire aux Français ?** » Il saisit alors le tribunal administratif, qui rejette son recours en excès de pouvoir en décembre 2014. Possédant un autre passeport lui permettant de voyager, il poursuit son combat en appel.

Roland Barthes et la Joconde

« **Les textes réglementaires n'exigent qu'une expression**

neutre et une bouche fermée, précise Me Romain Boulet, son avocat. Ce n'est que dans une circulaire d'interprétation qu'il est prévu l'interdiction de sourire. Or, une circulaire ne peut pas rajouter au droit. »

Le ministère reste de marbre face aux arguments. L'homme qui sourit en appelle alors au philosophe Roland Barthes, qui faisait « **du sourire le symbole du neutre** ». Puis à la Joconde ! Car, selon son avocat, « **depuis plus de 500 ans, on se demande si la Joconde sourit vraiment** ».

Alors, peut-on sourire sur les photos d'identités ? Réponse du délibéré ce jeudi !

Pourquoi ne peut-on pas sourire sur la photo d'un passeport ?

Depuis fin juin 2009, tous les passeports délivrés en France sont des passeports biométriques. Ils sont munis d'une puce électronique contenant les données relatives à l'état civil, la photo d'identité en format numérique ainsi que 2 empreintes digitales. Les éléments de cette puce sont lus pendant les contrôles.

Or, rien ne trouble plus un scanner qu'un sourire, qui altère la position et la structure des yeux et du nez, principaux points caractérisant un visage.

Un document de l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO) explique bien que « **les poses et expressions sont connues pour fortement affecter les performances des systèmes de reconnaissances faciales automatisés, l'expression doit être neutre et sans sourire, avec les deux yeux ouverts et la bouche fermée** ».